L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

TURSDAY, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 20 NOVEMBRE

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

Compagnie Nationale de Télégraphe, vient d'être constituée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux points du fer des Etats-Unis. Les actions seront distribuées sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre des actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

Divisé en 100,000 actions de

$100 au pair,

Dont le montant a payer comptant est de

$35 par actions,

Versé comme suit : un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions aient été prises ; ensuite, sur appels des Directeurs, les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il sera été payé trente cinq pour cent de la valeur (en pair) des actions, des certificats de actions seront émis. Ce paiement mettra dans la Caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

Suffisant pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à un prix presque tous les points qui ont atteinte les moyens de l'entreprise actuelle.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont leur consolidées en un énorme monopole ; elles gagnent de six millions de plastres par an, soit cent pour cent sur les actions qui ont de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe et a reconnu à celle des privilèges que n'a jamais eu aucune compagnie de ce genre. Par exemple, il n'est pas permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de poste. La position de la compagnie diffère de celle des autres compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie s'est organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Pour rent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas être exigés pour cent pas mois seront faits, par les Directeurs lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le versement de cet un pour cent, avant que la souscription ait atteint le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent de capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

Reliant entre eux les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont fait établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 21 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 54 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destinée à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Banquier résidant des Etats d'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Carondelet,

Nouvelle-Orléans, Lou.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées de vouloir informer le directeur soussigné, Daniel Edwards, de leur résidence. 8 sept.—3 m.L.1 2 1 M J S

SIXIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Montant des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868 ..... $134,198 41

Moins Primes d'incendie $69,855 45
" Primes de transport 1,400 00
" Primes de rivières ..... 28,203 76 — 104,193 41

Primes reçues $30,005 00
Primes non expirées ..... 14,440 00 — 15,843 36

Montant net des primes $107,354 46

Pertes Payées

Pertes sur incendie $15,328 30
Pertes sur mer 14,413 16
Pertes sur les rivières ..... 17,600 34 — 47,341 80

$45,241 93
Moins Primes remboursées 9,400 00
Moins pour compte de réduction du 1 juillet 1868 ..... 11,765 72
Moins intérêt sur Scrip 6,764 22
Dépenses, loyer et intérêt sur primes ..... 18,341 36 — 47,271 54

Bénéfice net $60,083 92

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Valeurs recevables $17,032 00
Moins : la voie de perception 12,362 47
Billets garantis 4,631 18
Prêts sur hypothèque 15,800 00
Argent en boîte de banque 41,315 40
Compte de Valeur Dry Dock Company 7,900 00
Compte Good Intent Tow-boat Company 700 00
Compte de la Comp. d'Ass. de l'Union 6,715 00
Actions des Compagnies d'Assurance 17,927 50
Intérêt courant 9,615 0
Primes non expirées 30,949 41
Primes de souscription 85,546 42

$250,390 96

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU,

L. W. Bacelli, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 15 octobre 1868.

S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 2 novembre prochain. Elle a résolu, dédiant un dividende scrip de trente trois au lieu de cent sur le montant net des primes participantes pour année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour cent) sera émis dans des certificats à partir du 15 décembre prochain.

R. GANUCHEAU, Président.

A. BALDWIN, Vice Président.

L. W. Bacelli, Secrétaire.

DIRECTEURS

Ch. Kercher, A. Brown, D. F. Logan,
Chas. J. Leeds, A. Falcie, J. Zoller,
J. Bouligny, William Hoyt, S. Cohen,
J. H. Marks, Alex Marks, A. Tarrida,
J. Kapsen, D. L. Kershaw, I. Dugas,
H. H. Gardner, W. B. Cooper, G. B. Schmaul,
Jos. Biele, A. Kimer Baker, M. J. Hauck,
A. S. Mudgerigar, A. D. Grief, E. Cambronne,
A. S. Peabody, F. Laborde, A. Walsh Jr.,
J. Claphlin, S. Hermann, C. H. Morton,
C. F. Pothier, E. Bordelois, E. F. Moreau,
Jos. Jones.

8 sept—3 m.L.1 2 1 M J S

HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Montant des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868 ..... $134,198 41

Moins Primes d'incendie $69,855 45
" Primes de transport 1,400 00
" Primes de rivières ..... 28,203 76 — 104,193 41

Primes reçues $30,005 00
Primes non expirées ..... 14,440 00 — 15,843 36

Montant net des primes $107,354 46

Pertes Payées

Pertes sur incendie $15,328 30
Pertes sur mer 14,413 16
Pertes sur les rivières ..... 17,600 34 — 47,341 80

$45,241 93
Moins Intérêts de scrips 9,400 00
Intérêts payables sur scrips non encore payés ..... 7,020 76 — 772 64

$46,364 09
Dépenses, loyer et intérêt sur primes ..... 18,341 36 — 91,705 54

Bénéfice net $15,658 92

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Valeurs recevables $17,032 00
Moins : la voie de perception 12,362 47
Billets garantis et billets sur hypothèques 19,307 00
Moins pour primes en voie de perception 10,326 1
Actions de la Compagnie du Bon, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville, Bons de différentes Compagnies d'Assurance 102,348 44
Scrips des différentes Compagnies d'Assurance 29,126 00
En caisse 23,777 20
Moins : Dépréciation des cinq dites 243,228 54
Moins Dépréciation des cinq dites 20,000 00
Montant net $223,228 54
Moins : Intérêts de scrips, actions et bons $26,355
Compte de scrip forfaits 7,000
Dividende non réclamés ..... 7,020 76 — 40,375 76
Montant net $182,852 78
Moins : Intérêts de scrips 772 64
Intérêts payables sur scrips non encore payés ..... 24,377 76 — 25,150 40
$157,702 38
Moins : Dépréciation des cinq dites 20,000 00
Montant net $137,702 38
Pertes sur mer 14,413 16
Pertes sur les rivières ..... 17,600 34 — 32,013 50
$45,241 93
Moins Primes remboursées 9,400 00
Primes non expirées ..... 14,440 00 — 16,843 36
Montant net des primes $107,354 46
Pertes Payées
Pertes sur incendie $15,328 30
Pertes sur mer 14,413 16
Pertes sur les rivières ..... 17,600 34 — 47,341 80